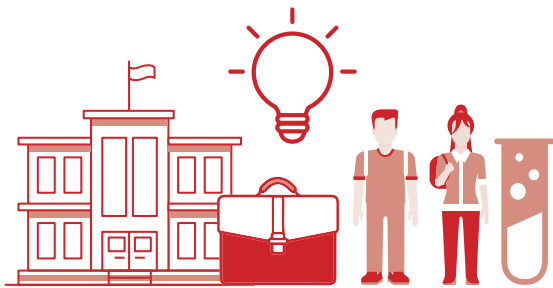


# III

## Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

## \\ Synthèse de la mission

La reprise économique de ces derniers mois a permis un net recul du chômage en Bretagne. Ainsi au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage régional est de 6,5 % contre 8 % au niveau national. De même, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a diminué de 13,6 % sur une année. Cependant, ce regain d'activité génère de réelles difficultés de recrutement pour les entreprises dans tous les secteurs d'activité. Il est donc indispensable, une nouvelle fois, d'adapter les actions engagées, voire de les modifier afin de répondre avec toujours plus de justesse aux besoins exprimés. A ce titre, la priorité sera donnée à la concertation avec les représentants des secteurs touchés par ces tensions pour renforcer l'attractivité des emplois et des métiers. Cela devra nous permettre d'embrasser tous les freins à l'embauche notamment pour les personnes les plus fragiles : les mobilités, l'accès au logement, la santé, ... En conséquence, les moyens du « Pacte régional d'investissement dans les compétences » (PRIC), seront amplifiés par l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 21,7 millions d'euros. Evidemment, le secteur de la santé continuera à faire l'objet d'une attention particulière à travers la création de places supplémentaires de formation en soins infirmiers, en aides-soignants, en accompagnement éducatif et social.

### → La prospective emploi-compétences

Frappées de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent, les entreprises bretonnes ont su faire preuve de résilience. Et s'il est encore tôt pour en tirer les enseignements, une évidence s'est imposée : la nécessité d'accélérer les transformations numérique et environnementale pour pérenniser leur activité et rester compétitives. Cette contrainte a entraîné des évolutions importantes et rapide des métiers et donc des compétences attendues.

Pour y répondre, la Région a développé une « approche compétences ». Inscrite au cœur du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), cette démarche consiste à faire évoluer nos politiques publiques en matière d'orientation, de formation et de développement de l'emploi. Ainsi en complément des diplômes, l'attention est portée aux compétences.

Concrètement cette année, la Région va élaborer un outil digital (badge numérique) destiné à permettre d'analyser les écarts entre les compétences demandées par les employeurs, celles des demandeurs d'emploi et celles visées par l'offre de formation. Cet outil s'appuiera sur les sources de méta données, en particulier celles de Pôle Emploi, et mobilisera l'intelligence artificielle. Pour le formaliser, une mission d'appui-conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera sollicitée.

Au niveau sectoriel, les contrats d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation » constituent des espaces adaptés pour travailler avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux. Ils favorisent l'anticipation des besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain et pour accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs. Ainsi les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, de l'agriculture, des travaux publics, de la métallurgie, de l'alimentaire, des carrières et matériaux et de l'aide à domicile sont déjà engagés dans cette contractualisation. Très rapidement, le secteur du numérique viendra rejoindre cette première cohorte.

Plus globalement, 2022 verra la révision du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). L'actuel couvrirait la période 2017-2022.

Il sera intégré dans un Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales, qui regroupera également la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, ainsi que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce schéma intégré vise à faire converger les réponses aux enjeux de la Bretagne, tant du point de vue du développement des compétences que du développement économique, dans le contexte des transitions environnementale, climatique et énergétique.

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre..... 7
Programme 301 ..... 10
Programme 302 ..... 12
Programme 303 ..... 14
Programme 304 ..... 16
Programme 306 ..... 18
Programme 307 ..... 20
Programme 308 ..... 22
Programme 309 ..... 24
Programme 310 ..... 26
Programme 311 ..... 28
Programme 312 ..... 30
Programme 314 ..... 32
Programme 315 ..... 34
Programme 316 ..... 36
Programme 317 ..... 38
Programme 318 ..... 40
Programme 319 ..... 42
Répartition des AP et AE par actions ..... 44

## → L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Dans un contexte de mutations accélérées de l'emploi, l'accès à l'information est un défi constant. Permettre à tous les publics d'accéder aisément aux modalités pratiques pour suivre une formation, aux renseignements sur les emplois disponibles, aux renseignements ainsi que sur les modes de recrutement est donc une volonté constante de la Région.

C'est pourquoi, elle dispose déjà de moyens déployés en garantissant l'équité sociale et territoriale.

Pour les amplifier, notamment en tenant compte des aspirations des familles (qui dans notre région sont encore très souvent un appui précieux pour le jeune dans ses choix professionnels), en 2022, de nouvelles initiatives seront engagées.

Ainsi des solutions d'espaces virtuels seront expérimentées pour toucher de nouveaux publics. La plateforme numérique « idéo.bretagne.bzh », mise en ligne depuis septembre 2020, poursuivra son développement par la refonte de sa rubrique formation, de l'agenda, ainsi que la structuration d'un « espace pro ». Le contenu et l'attractivité de la rubrique « métiers » sera aussi refondu.

## → La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a été signé par notre collectivité en décembre 2018. S'il s'agissait d'un cadre national de contractualisation avec l'Etat sur les années 2019-2022, il traduisait une ambition bretonne au service de laquelle 573 millions d'euros auront été employés (sans compter les 26 millions issus du Plan de relance négociés en 2021).

L'an passé, le bilan établi soulignait que la Bretagne avait atteint des objectifs plus élevés qu'au niveau national (un meilleur taux de demandeurs d'emploi accédant à la formation, un taux de retour à l'emploi à l'issue des formations plus important que dans d'autres territoires).

En 2022, les efforts budgétaires porteront sur l'amplification de l'offre de formation qualifiante (à travers la gamme « QUALIF Emploi ») et sur la remobilisation des publics durablement éloignés de l'emploi (la gamme PREPA). En outre, la Région consacrera une partie des 21,7 millions en faveur de la mobilité et de l'accès au logement des personnes accédant à la formation et à l'emploi.

Parallèlement, les actions en faveur des jeunes et leur accès aux formations qualifiantes et à l'emploi grâce au soutien du réseau des Missions locales seront poursuivies. De nouvelles mesures d'accompagnement spécifiques en lien avec les centres de formation, les entreprises, les acteurs de la mobilité seront déployées.

Ainsi verront le jour :

- Un partenariat renouvelé avec Pôle emploi en vue de porter ensemble des actions d'attractivité des formations, des actions de mobilisation des demandeurs d'emploi, des achats concertés de formations
- Des dynamiques territoriales, portées par les Commissions territoriales emploi formation (CTEF), plus collaboratives et priorisant les solutions à entreprendre en faveur de l'accompagnement des besoins en compétences des entreprises et des personnes les plus éloignées de l'emploi
- L'utilisation de nouvelles solutions digitales pour favoriser l'attractivité des formations en améliorant leur visibilité sur les réseaux sociaux
- L'appui aux espaces de formation proposés au niveau local (tiers-lieux portés par les EPCI ou des associations)
- Un plan d'accompagnement des organismes de formation les aidant à mieux appréhender les transformations des modalités pédagogiques liées aux transitions environnementales et digitales
- La mobilisation des entreprises à travers le soutien d'initiatives dites inclusives et permettant le développement d'une démarche de type RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise)

## → Apprentissage

Depuis le 1er janvier 2020, par choix gouvernemental, la Région a perdu l'essentiel de ses compétences en matière d'apprentissage. Cela découlait de l'adoption de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette marginalisation des régions a entraîné une dérégulation du paysage, ce qui s'est traduit par une multiplication par quatre du nombre d'organismes de formation déclarant une activité en apprentissage.

Parallèlement, les aides de l'Etat aux employeurs ainsi qu'une forte communication ont entraîné une hausse très significative du nombre d'apprentis sur le territoire national, qu'il est pourtant difficile à évaluer précisément.

Le périmètre d'action de la Région, limité par la loi, fait désormais l'objet d'une contractualisation annuelle avec France Compétences (institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée au 1er janvier 2019) qui alloue une enveloppe en fonctionnement et une autre en investissement pour un total de 13 970 000 €.

Sur ce total, la Région a choisi d'augmenter sa capacité d'investissement en priorisant trois axes : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées.

Elle utilise ainsi la faculté reconnue par l'Etat d'utiliser une part variable de l'enveloppe dédiée initialement au fonctionnement.

En 2020 comme en 2021, sur fond de crise sanitaire, l'action régionale s'est essentiellement concentrée sur deux volets : le soutien aux employeurs publics d'apprentis – autre sujet délaissé par la réforme initiale – et l'équipement numérique des apprentis dans un contexte de pédagogie distancielle.

En 2022, sur le volet fonctionnement, l'accent sera mis sur l'accompagnement des apprenants les plus fragilisés. L'accès aux savoirs de base et l'accompagnement des apprentis présentant des difficultés cognitives constituera un axe durable de l'intervention régionale auprès des centres de formation.

### → Formations sanitaires et sociales

La pénurie de professionnels de santé dans un contexte de crise sanitaire a conduit l'Etat et la Région à contractualiser pour augmenter fortement l'offre de formation sur trois métiers stratégiques : infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social.

Près de 850 places sont ainsi créées entre 2021 et 2022, sans compter les places en apprentissage qui échappent dorénavant aux quotas. La mise en œuvre de ce processus se poursuivra tout au long de l'année 2022, avec une vigilance sur le dimensionnement des moyens humains, financiers et immobiliers. Des négociations cruciales sont en cours avec l'Etat, portées par l'ensemble des régions pour assurer la pérennisation de ces financements au-delà de 2022. En effet, l'effort relatif à l'offre de formation ne portera ses fruits que si les conditions de travail permettent de retenir les professionnels de santé sur leur poste.

Le processus d'universitarisation des formations sanitaires se poursuit, en lien avec la réforme des études de santé. Des expérimentations, portées par l'ensemble des acteurs bretons et validées au niveau ministériel, permettent la mise en place de parcours souples et intégrés, favorisant les réorientations et renforçant les droits des étudiants. L'un des objectifs est de rendre ces formations accessibles en tous points du territoire, en limitant la concentration sur les deux métropoles.

La Région poursuit par ailleurs ses travaux sur le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, qui ont abouti à la signature en mai 2021 d'un contrat d'objectifs. Un diagnostic emploi-formation est attendu dans le courant du premier semestre 2022, permettant d'alimenter la réflexion sur les quatre axes retenus : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels.

Enfin la Région poursuivra en 2022 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels.

### → L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

Depuis mars 2020, la pandémie de la Covid 19 a entraîné de nombreuses contraintes de fonctionnement dans les établissements. En premier rang, il s'agit pour les équipes de direction des lycées d'organiser au mieux la continuité des enseignements. Cela conduit la Région, en partenariat avec l'académie, à accompagner les lycées pour l'acquisition et l'usage d'équipements numériques permettant les enseignements hybrides. En 2022 la mise en œuvre de la politique régionale du numérique éducatif sera encore renforcée grâce à la forte augmentation du budget consacré au numérique éducatif.

Outre la généralisation de la politique du « bien manger » à tous les lycées, l'année 2022 sera riche d'innovations autant pour les projets éducatifs que pour la mobilité internationale des jeunes auxquels s'ajoutera le lancement d'une phase test sur les budgets participatifs des lycées. Sera généralisée également dans tous les lycées l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuits pour lutter contre la précarité menstruelle.

Considérant le lycée comme lieu d'enseignement mais aussi de vie collective, la mise en place dès septembre 2022 de la tarification unique et sociale pour les repas et l'internat représente un enjeu important pour les élèves et les familles. L'équité d'accès à ces services périphériques de l'enseignement mais qui concernent plus de 85% de la population scolaire pour la restauration et 15% pour l'hébergement constitue un enjeu social majeur.

Tous ces projets sont à conduire en étroite collaboration avec les tutelles académiques et les équipes de direction des lycées, car ils impactent non seulement les conditions d'enseignement et de vie au lycée, mais également le fonctionnement des lycées et notamment les équilibres budgétaires au sein des lycées.

Ainsi, les coûts de l'énergie (électricité et gaz en particulier) s'envolent en 2022 avec des augmentations prévisibles de +25% pour l'électricité et + 55% par le gaz. Malgré les efforts considérables consentis par la Région pour lancer de très nombreux travaux dans le cadre du Plan Energie Lycées, ces opérations ne seront pas suffisantes à elles seules pour endiguer et réguler l'augmentation des coûts de viabilisation des lycées dans les années qui viennent. Il convient donc, en cohérence avec la Breizh Cop, d'accompagner les lycées dans leur recherche d'économie et de sobriété énergétique, c'est également un des challenges prioritaires pour 2022 et les années suivantes.

Enfin, en écho au rapport présenté en session du 4 octobre 2021 du Conseil économique, social et environnemental régional « *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne* » dont les préconisations pourront guider les prochaines réflexions de la Région en faveur de l'enseignement professionnel en lycée, l'année 2022 permettra d'accentuer un travail de réflexion sur l'offre de formation dans les lycées professionnels des trois réseaux des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la Mer et l'accompagnement régional à ces structures dont les effectifs d'élèves sont parfois très faibles.

### → Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Le Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI), voté en décembre 2016 pour une durée de dix ans, se décline en plans d'actions de deux ans, les plans d'actions (PA) antérieurs au SDI portant sur 5 années (2005-09 / 2010-14).

C'est ainsi qu'un premier plan d'actions post SDI, voté en février 2017, a couvert les années 2017-2018 et a été suivi d'un second PA voté en décembre 2018, portant initialement sur les années 2019/2020.

Ce dernier a été prolongé d'une année lors de la session d'octobre 2020, notamment en raison de la crise sanitaire de 2020 qui a conduit à un retard de livraison de 27 chantiers sur 30. Le plan d'actions voté en 2019 couvre ainsi la période 2019 – 2020 – 2021. Il est proposé de porter la durée du prochain à trois ans. Il pourrait être voté lors d'une session du Conseil Régional au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Il sera consacré en 2022 un budget de 110 M€ pour les investissements immobiliers dans les établissements.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La Région renforcera en 2022 son soutien aux acteurs de la transmission de la langue bretonne dans le champ scolaire. Les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 montrent en effet une volonté forte des Breton-ne-s de voir grandir la place du breton et du gallo en Bretagne notamment à l'école, devenue par ailleurs le moyen principal (à 90%) de la formation des jeunes locuteurs. Elle poursuivra également le déploiement d'une politique ambitieuse de formation des adultes et en particulier des demandeurs d'emploi, qui bénéficieront, outre les places de formation classiques, de 92 places financées dans le cadre du PRIC pour des formations professionnelles classiques.

Dans le champ de la promotion et développement de la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, elle renforcera son soutien à l'EPCC Office public de la langue bretonne qui sera désormais pleinement en charge, à compter de 2021, du développement de l'accueil en breton de la petite enfance, par transfert des missions assurées auparavant par des associations. La Région reprendra le chantier transversal sur l'écosystème de la production et de la diffusion audiovisuelle en breton, qui n'a pu être mené en 2020 compte tenu de la situation sanitaire, et poursuivra son accompagnement de l'édition et du théâtre en langue bretonne, très fortement impactés par la pandémie.

La Région poursuivra en 2022 sa politique en faveur du développement de la langue galloise notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue. L'aide à l'Institut de la Langue Galloise sera également reconduite pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo.

→ **Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur**

L'année 2022 sera l'année de la refonte du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Intégré dans un Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales, qui regroupera également la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, ainsi que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, ce schéma intégré vise à faire converger les réponses aux enjeux de la Bretagne, tant du point de vue du développement des compétences que du développement économique, dans le contexte des transitions.

2022 doit également permettre l'aboutissement du CPER 2021-2027, doté de plus de 400 M€, permettant d'accélérer la rénovation énergétique du bâti universitaire, d'améliorer des conditions de vie des étudiants, d'accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur et de conforter les priorités définies dans la S3.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 969 500				3 969 500
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 045 000			5 045 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 695 450			4 695 450
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 670 000			2 670 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		33 550 000			33 550 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		40 850 000			40 850 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		580 000		13 700 000	14 280 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	5 000 000				5 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	62 800 000				62 800 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	11 271 200				11 271 200
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	80 745 000				80 745 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	46 129 000				46 129 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	14 700 000				14 700 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne		180 000	8 314 000		8 494 000
	224 614 700	87 790 450	8 314 000	13 700 000	334 419 150

### → Autorisations de programme

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		110 000 000			110 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 070 000			18 070 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 460 000			8 460 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		9 635 000			9 635 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 800 000		12 300 000	18 100 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	8 970 000				8 970 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	1 100 000				1 100 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	200 000				200 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	10 270 000	156 165 000	760 000	12 300 000	179 495 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 988 500				3 988 500
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 581 000			5 581 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 637 000			4 637 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 670 000			2 670 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		33 545 000			33 545 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		40 850 000			40 850 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		420 000		11 790 000	12 210 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	3 970 000				3 970 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	62 500 000				62 500 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 351 600				10 351 600
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	105 608 400				105 608 400
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	51 195 600				51 195 600
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	12 548 000				12 548 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	717 277	180 000	7 596 723		8 494 000
	250 879 377	88 103 000	7 596 723	11 790 000	358 369 100

→ Crédits de paiement en investissement

	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		140 000 000			140 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		19 000 000			19 000 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 460 000			8 460 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		11 135 000			11 135 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 400 000		9 100 000	15 500 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	10 000 000				10 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	220 000				220 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	200 000				200 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			961 000		961 000
	10 420 000	189 195 000	961 000	9 100 000	209 676 000



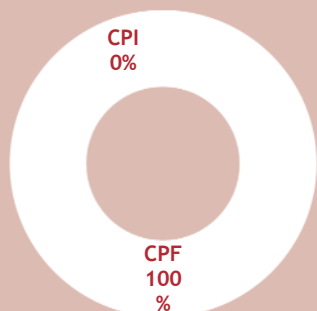


## Programme 301

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

3 969 500 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

3 988 500 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

### \\ Raison d'être du programme

La Région finance, dans le cadre de ce programme, des travaux d'observation, d'études et d'enquêtes qui participent à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche d'observation s'appuie, notamment, sur les travaux du GREF Bretagne, qui, en tant que GIP Etat-Région, assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. Son programme d'activités est arrêté conjointement par la Région et l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Les actions qui seront conduites en 2022 s'inscriront particulièrement en lien avec l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et en appui aux travaux conduits dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels « Emploi-Compétences-Formation-Orientation ».

Ce programme assure par ailleurs la mise en œuvre de la compétence régionale en matière d'information et d'orientation, avec, notamment, un soutien aux réseaux régionaux partenaires d'IDÉO, un appui à l'organisation de salons et d'actions territoriales, le déploiement d'une offre de service en direction des publics et le développement de la plateforme web. En 2022, l'offre de services d'IDÉO sera renforcée à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. La plateforme web sera enrichie et des évolutions importantes seront concrétisées.

Dans le cadre de sa nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis, la région finance, produit et diffuse des outils d'information sur les métiers et les formations. En 2022, de nouvelles ressources seront mises à disposition des publics et des équipes éducatives qui pourront bénéficier d'actions d'aide à l'utilisation de ces ressources. Fin 2022, seront également engagés les financements nécessaires à l'organisation des sélections régionales des Olympiades des métiers, prévues en février 2023.

### \\ 2022 en actions

#### → Animation et déploiement territorial d'IDÉO

Le service public régional d'information et d'aide à l'orientation, baptisé IDÉO, offre un accès à une information de qualité, sur les droits de chacun en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement à l'orientation, et propose un appui aux premières étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet professionnel. Il s'agit d'informer les Breton.nes sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en région tout au long du parcours scolaire et professionnel. En complément des actions de coordination et de professionnalisation du réseau menées à l'échelle régionale, le déploiement de l'offre de services d'IDÉO sera renforcée à l'échelle des territoires et en proximité des usagers, au moyen notamment du déploiement d'espaces IDÉO éphémères. Des solutions d'espaces virtuels seront également expérimentées pour faciliter l'accès à l'information pour tous les publics.

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : animation et enrichissement de la plateforme web régionale IDÉO

Mise en ligne en septembre 2020, la plateforme numérique [ideo.bretagne.bzh](http://ideo.bretagne.bzh) poursuit son développement pour fournir une information de qualité à tous les publics, depuis le collège et tout au long de la vie active. Des évolutions importantes seront concrétisées en 2022 (refonte de la rubrique formation, des actualités, de l'agenda, structuration d'un espace pro) et un nouveau chantier sera initié pour améliorer le contenu et l'attractivité de la rubrique 'métiers'. C'est à ce titre que la plateforme IDÉO s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

### → Déploiement de la nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis

Outre la production et la diffusion d'informations sur les formations initiales en Bretagne (mise à disposition numérique et publication des guides CAP, troisième et post bac), le partenariat établi avec les autorités académiques favorise l'élaboration et la production de nouvelles ressources d'aide à l'orientation adaptées aux besoins de la communauté éducative. De nouvelles ressources seront proposées en 2022. Par ailleurs, le rapprochement avec le monde économique et professionnel se traduira notamment en 2022, par la mise en œuvre d'une démarche facilitant l'accès à des stages d'observation, tout particulièrement pour les jeunes de 3<sup>ème</sup>.

### → Coordination des politiques de lutte contre le décrochage scolaire

Le plan d'animation des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes permettront de renforcer la professionnalisation du réseau et la prise en charge des jeunes. Une nouvelle édition de la JIT (journée d'initiatives territoriales) de la persévérance scolaire sera également proposée en 2022 pour continuer à partager et à valoriser une diversité de projets locaux.

### → Déploiement d'une démarche d'observation emploi-formation-compétences en appui aux politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi

Cette démarche s'appuie notamment sur les travaux du GREF Bretagne qui assure une mission de production et d'analyse de données sur le champ de l'emploi et de la formation. En 2022, le GREF sera mobilisé plus particulièrement en appui à la préparation du CPRDFOP afin de poser les éléments de diagnostic participant à l'identification et au partage des enjeux régionaux en matière d'emploi et de compétences. Dans la continuité de ses missions, le GREF assurera la consolidation de l'observation des parcours et des publics ; dans ce cadre, il conduira notamment la mise en œuvre d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des formations relevant de la compétence de la Région et poursuivra les travaux engagés dans le cadre de l'observatoire régional du décrochage.

Enfin, pour faciliter l'accès à ces données tant au niveau régional que territorial, le développement d'outils digitaux sera poursuivi et l'outil « Focus emploi formation » sera notamment enrichi de nouveaux indicateurs et de nouvelles rubriques.

### → Mobilisation des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » en réponse aux besoins en compétences des différents secteurs

Les contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » constituent le cadre de concertation et d'action permettant d'apporter des réponses coordonnées aux besoins en emplois et en compétences des différents secteurs de l'économie régionale. Au travers de ce cadre partenarial associant la Région, l'Etat et les Branches professionnelles représentées de manière paritaire, il s'agit de répondre aux besoins de recrutement, de préparer le renouvellement des actifs et d'anticiper les besoins en compétences en lien avec les transitions environnementale, climatique et énergétique. En 2022, il s'agira de conforter la déclinaison opérationnelle des 8 contrats d'objectifs d'ores et déjà contractualisés avec des secteurs clés de l'économie régionale. Une contractualisation avec la filière numérique sera également finalisée en 2022.

---

## Les actions du programme

### → Développer la connaissance de la relation emploi-formation

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

### → Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

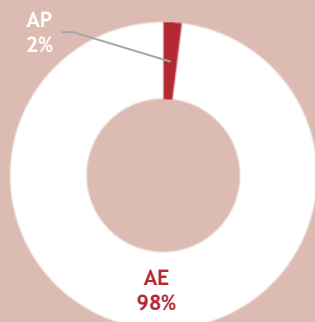
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

### → Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation

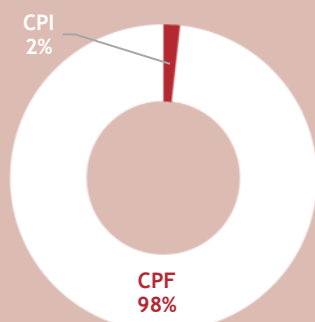
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
  - ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
  - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
-

## Programme 302

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 045 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 581 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Les démarches éducatives mises en œuvre dans les lycées bretons autour de thématiques prioritaires pour la collectivité régionale bénéficient d'un accompagnement financier, notamment l'action « Karta Bretagne » dont les cinq axes d'intervention sont : Santé et qualité de vie, Développement durable, Ouverture des jeunes au monde, Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Ces thématiques sont également abordées dans le cadre du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne, un espace d'expression, d'échanges et de construction de projets, permettant aux jeunes de contribuer à l'élaboration de politiques régionales grâce à leur expertise d'usage.

L'ouverture des jeunes au monde, grâce notamment aux bourses de mobilité individuelle « Jeunes à l'international » implique la mobilisation des acteurs de l'éducation formelle et non formelle grâce à l'animation de deux réseaux régionaux, le COREMOB et le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne.

Enfin la valorisation des filières professionnelles des lycées bretons est une priorité à travers, d'une part, l'action de labellisation Qualycée des lycées à section professionnelle et, d'autre part, l'aide financière aux premiers équipements professionnels des lycéens.

### \\ 2022 en actions

#### → Encourager la participation des jeunes (Conseil régional des jeunes)

L'année 2022 sera celle de la fin de mandat des jeunes élu.e.s après 18 mois d'exercice (décembre 2020 – juin 2022). Seront finalisés les différents projets aujourd'hui en cours concernant le développement de l'éducation au genre et à la sexualité dans les lycées, la promotion du bien manger dans les établissements scolaires, la sensibilisation au changement climatique, le développement de l'utilisation du vélo, une meilleure information concernant la connaissance des droits des jeunes, les préconisations relatives au développement de l'éducation artistique et culturelle avec les lycéens, ainsi que la mise en œuvre d'un site internet dédié. Une nouvelle mandature sera lancée lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Outre l'élaboration de projets, le CRJ sera mobilisé notamment sur les modalités de mise en œuvre du budget participatif dans les lycées.

#### → Contribuer au projet éducatif global de l'établissement

Les actions « Karta Bretagne » ainsi que celles éducatives en lien avec le Goncourt des lycéens et le festival Etonnants voyageurs se poursuivent. Il est souhaité cette année 2022 réfléchir sur les modalités de « Karta Bretagne » pour une évolution de celles-ci à la rentrée 2023, en concertation avec les équipes des lycées bretons.

A l'instar de la rencontre régionale « Karta Bretagne » sur la thématique « la prévention par les pairs » en février 2021, un nouvel événement a été proposé en janvier 2022 dédié à « la biodiversité dans les lycées » en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs.

De plus, des actions de sensibilisation en lien avec la lutte contre la précarité menstruelle des lycéennes pourront être soutenues avec le déploiement des distributeurs de protections périodiques dans les lycées bretons.

### → Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

La démarche qualité et développement durable « Qualycée » menée dans 58 lycées à section professionnelle (dont 36 labellisés), fera l'objet d'une nouvelle consultation publique en 2022 relative à l'accompagnement qualitatif des lycées pour la mise en œuvre du référentiel ad hoc et l'obtention de la labellisation, en cohérence avec le Plan Energie Lycées de la collectivité.

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

Il est souhaité pendant cette année 2022 mettre en corrélation les actions relatives au financement régional des mobilités à l'étranger et l'animation de réseaux régionaux avec, d'une part, la nouvelle programmation Erasmus+ 2021/2027 et ses opportunités et, d'autre part, la délégation de compétence de l'Etat en région concernant notamment la mobilité internationale.

Ainsi, les aides à la mobilité internationale individuelle (Jeunes à l'international) et collective devront être réinterrogées pour vérifier leur pertinence par rapport au public concerné, au montant versé et globalement à l'éco-système existant (bourses nationales et européennes).

Suite à la validation par l'Agence Erasmus+ du projet stratégique 2021/27 du consortium porté par la collectivité pour le compte de 25 établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe), l'encouragement des mobilités d'élèves, d'étudiants, de personnels et l'accueil de professionnels européens sera poursuivi en préconisant des transports éco-responsables et des mobilités hybrides, c'est-à-dire en partie en distanciel.

Concernant les réseaux régionaux d'acteurs, il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la nouvelle responsabilité d'animation du comité régional de la mobilité en lien avec l'Etat et les acteurs des axes stratégiques du plan d'actions en cours (rendre lisible l'information sur la mobilité, mettre en réseau et former les acteurs de la mobilité, accompagner les jeunes en amont et en aval de la mobilité et notamment ceux les plus éloignés de la mobilité).

Enfin, le réseau des développeurs de la mobilité européenne animé par la collectivité continuera sa mission visant à faciliter l'information sur les opportunités offertes par Erasmus+ auprès des publics, à l'instar de la rencontre organisée en octobre 2021 auprès des lycées et CFA disposant de formations post-bac.

### → Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

Il est proposé de faire évoluer le dispositif régional, Pass Ressources Pédagogiques-PRP à la rentrée scolaire 2022. La faible mobilisation du PRP pour l'acquisition de ressources numériques (15% en moyenne), un des objectifs du dispositif, conduit à une évolution de cette action et une adaptation des objectifs recherchés par la Région.

Ainsi, une partie des montants dédiés à cette action sera réorientée vers le programme 308 « Développer le numérique éducatif » afin d'améliorer l'accès des élèves aux équipements numériques et au partage des ressources numériques produites par les enseignants ou disponibles via le guichet d'accès aux ressources proposé par le ministère de l'éducation nationale.

Enfin la Région continuera de soutenir les familles pour le financement des premiers équipements professionnels des lycéens (1,1 M€). Les dotations versées aux lycées bretons concernés permettront à ceux-ci de mettre en œuvre une gestion d'achat homogène et mutualisé et ainsi limiter le coût de l'équipement pour les familles.

---

## Les actions du programme

### → Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

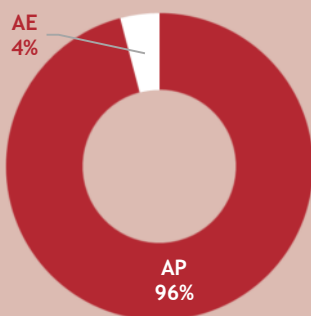
- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

### → Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

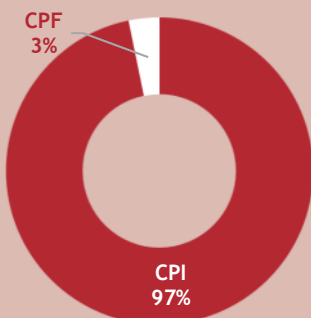
- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
  - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
  - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

## Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2022 à 2024 une autorisation de programme de

**110 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

**4 695 450 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**140 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 637 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable. Le Schéma représente 1 milliard d'euros sur la période 2017/2026.

### \\ 2022 en actions

→ **Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées**

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » continue :

⇒ Des travaux qui se poursuivent dans les lycées La Fontaine des Eaux à Dinan, Freyssinet à Saint Briec, Tristan Corbière à Morlaix ou qui démarrent comme au lycée Jules Lesven à Brest.

⇒ Une étude globale sur le lycée Lesage à Vannes sera également initiée.

- **Le chantier de construction du lycée public Mona Ozouf à Ploërmel**

Malgré le retard dû à la crise sanitaire, ce nouveau lycée d'enseignement général et technologique accueillera 900 élèves à la rentrée de septembre 2023.

→ **Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance**

- **Une mise en œuvre de la transition énergétique de plus en plus affirmée**

La déclinaison du Plan Energie Lycées traduisant les orientations en terme de réduction de l'empreinte énergétique au niveau de la collectivité, continue et tend à se multiplier sur l'ensemble du parc. Les cibles de ce texte vont être complétées par le décret tertiaire qui invite à une plus grande maîtrise énergétique et impose différents niveaux de performance en 2030, 2040 et 2050.

⇒ Le Lycée Félix Le Dantec (Axe 8) à Lannion et le lycée Paul Sérusier à Carhaix (Axe 7) bénéficieront de travaux visant à optimiser la performance thermique de leurs bâtiments. De même, le lycée René Cassin à Montfort sur Meu (Axe 2) bénéficiera d'une Isolation Thermique par l'Extérieur. Il est également prévu une réfection des systèmes de chauffage dans l'ensemble des bâtiments du lycée Bel Air de Tinténiac (Axe 8).

⇒ En termes de système de production est prévue la rénovation de la chaufferie principale du lycée de l'Elorn à Landerneau (Axe 2).

- **Une stratégie du propriétaire pluriannuelle affirmée**

Sur les différentes thématiques relevant de la responsabilité du propriétaire, la Région poursuit ses actions pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers, a fortiori pour ce qui relève du risque immédiat.

Ces actions concernent aussi bien des thématiques déjà bien intégrées (la sécurité incendie, l'exposition au risque radon, l'exposition au risque amiante, l'accessibilité, ...) mais aussi de récentes dispositions (la qualité de l'air, la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sûreté...). Ce sont 12 M€ qui seront encore consacrés à ces thématiques et affectés en 2022.

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

- **Des locaux adaptés à l'évolution des formations**

Des travaux sont prévus au Lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (Axe 1), au lycée Jules Lesven à Brest (Axe 1) pour répondre à de nouvelles exigences liées aux formations dispensées (CAP PSR pour l'un, Pôle Mode pour l'autre), au Lycée P. Mendès France à Rennes (Axe 3) s'agissant de construire un bâtiment pour le pôle génie civil.

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

Le plan internat a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous. Ainsi, en 2022 les projets porteront sur :

- Les études de programmation et/ou de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'internat du lycée professionnel Maritime du Guilvinec à Treffiagat (Axe 2),
- Les travaux de rénovation au lycée Bréhoulou à Fouesnant (Axe 8),
- L'isolation de la façade ouest de l'internat et les menuiseries à l'E.R.E.A Magda Hollander-Lafon à Rennes (Axe 4),
- Les travaux d'amélioration au lycée Pierre Guéguen à Concarneau (Axe 8).

L'internat du lycée Sévigné à Cesson Sévigné livré en 2021 est un bâtiment « bio sourcé » doté d'une haute performance énergétique vise les labels E3/C1\*. Dédié aux sportifs de haut niveau, il compte 102 lits.

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

- **Une vigilance pour les conditions de travail des agents**

Seront réalisés en 2022 des travaux visant à la création de locaux agents au Lycée de Kernilien à Plouisy (Axe 8), à la réfection de la salle de restauration au Lycée de L'Elorn à Landerneau (Axe 2), à la restructuration du service de restauration et/ou de locaux agents (ex : Lingerie mutualisée) au lycée Tristan Corbière à Morlaix (Axe 1) ainsi qu'au lycée Y Thépot à Quimper (Axe 1). La réfection des ateliers pour les agents de maintenance du patrimoine est également prévue au Lycée Laennec à Pont L'Abbe (Axe 8). Des études seront également lancées pour le remplacement de la laverie au lycée Charles Tillon à Rennes (Axe 8).

- **Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant**

Plusieurs réfections de toitures et opérations d'envergure visant à renforcer l'étanchéité des bâtiments sont également programmées comme au lycée Paul Sérusier à Carhaix (Axe 7), au lycée de l'Elorn à Landerneau (Axe 2), au lycée Maupertuis de St Malo (Axe 8), au lycée Benjamin Franklin à Auray (Axe 2). Les études seront également lancées pour le lycée Joliot Curie à Rennes (axe 3).

**Les projets d'ampleur à réceptionner en 2022**

- Des internats mutualisés entre 3 lycées à la cité de Kérichen à Brest : 27,5 M° €
- Un internat mutualisé entre les lycées Colbert et Marie Le Franc à Lorient : 16,8 M° €
- La restructuration des locaux d'enseignement au lycée Henri Avril : 15,2 M° €
- La réfection et la mise en sécurité de la couverture des « Ateliers » au lycée de la F. des Eaux à Dinan 6,4 M° €
- La restructuration des espaces agents, lingerie, et restauration au lycées Rabelais : 5,3 M° €
- La toiture, l'isolation, les façades, l'accessibilité et la rénovation de l'internat (bât. A, B ,D et G) au lycée J. Curie à Rennes : 8,3 M° €.

**Les actions du programme**

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

- ✓ Construire de nouveaux lycées
- ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

- ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
- ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
- ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

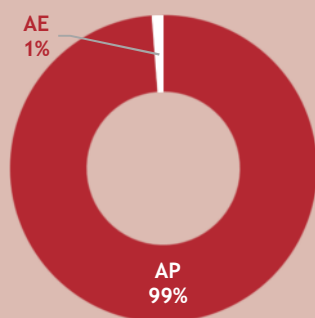
- ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
- ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
- ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

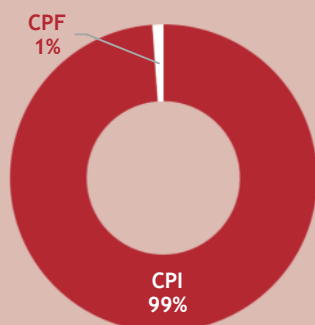
- ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
- ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

## Programme 304

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

**18 070 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

**220 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**19 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**220 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Par le biais de ce programme, elle répond aux demandes de construction, modernisation, mises aux normes des locaux, présentées par les établissements. Quatre réseaux privés sont concernés : Diwan, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

### \\ 2022 en actions

#### → Négocier les nouveaux protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Les derniers protocoles 2017-2021 sont arrivés à terme et dans l'attente des résultats de la négociation de nouveaux protocoles, les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour l'exercice 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Breizh Cop, cette nouvelle négociation sera aussi l'occasion d'intégrer des critères d'éco-conditionnalité des subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements immobiliers.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux est donc reconduit à hauteur de 13 M€. Pour le CNEAP, l'enveloppe annuelle s'établit à 3,634 M€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, 1,436 M€.

Enfin, dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissements, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, 150 k€ pour le CAEC et 50 k€ pour le CNEAP, sont reconduites. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

#### → L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

#### Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Le tableau suivant présente les principales opérations de travaux pour lesquelles un financement serait attendu en 2022 pour les établissements relevant du CAEC. Le cadre d'intervention prévoit un financement à hauteur de 70% de ces montants. Pour les autres réseaux, les dossiers de financement étant présentés en cours d'année, les demandes ne peuvent pas encore être évaluées.

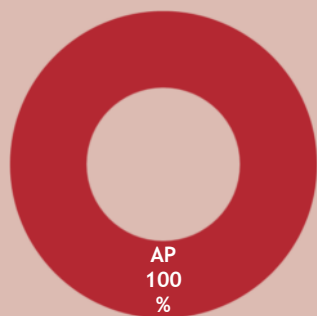
			Travaux (HT)
Lycée Saint Joseph - Bossuet	LANNION	Construction d'un nouveau pôle d'enseignement	3 167 500
Lycée Charles de Foucauld	BREST	Restructuration des locaux vie scolaire et construction d'un Atrium	2 173 000
Lycée Saint Joseph - La Salle	LORIENT	Construction en 3 tranches d'un complexe sportif	1 750 000
Lycée La Croix Rouge	BREST	Restructuration plateau technique bâtiment K et bâtiment zone de tri.	1 681 285
Lycée La Mennais - Saint Armel	PLOERMEL	PHASE 2/3 - Travaux sur le pôle technique	1 462 855
Lycée Saint-Martin - site Sainte Gen	RENNES	PHASE 3 Bâtiment D et R Réhabilitation du bâtiments des arts	862 000
Lycée Le Paraclet	QUIMPER	Rénovation des façades et couverture bâtiment du secteur hôtelier	658 500
Lycée Notre Dame de la Paix	PLOEMEUR	Déplacement du CDI et aménagement de salles informatiques au rdc du bâtiment Molène	624 318
Lycée Notre Dame	GUINGAMP	Travaux de renforcement structurel de l'espace restauration et cuisine	508 000
Lycée Notre Dame du Kreisker-Sain	ST POL DE LEON	Rénovation lourde bâtiment administratif	475 004
Lycée Saint Pierre	ST BRIEUC	Rénovation et mise aux normes de l'accessibilité du hall d'accueil	364 000
Lycée La Mennais - Saint Armel	PLOERMEL	PHASE 2/3 - restructuration des parties communes	343 574
Lycée Saint Joseph - Bossuet	LANNION	Aménagement du préau, de la vie scolaire et des sanitaires lycée	309 600
Lycée Saint François - Notre-Dame	LESNEVEN	Extension de la cafétéria lycéens, salle à manger collège, création d'un espace "vie scolaire" bureaux des CPE et animation	300 000
			<b>14 679 636</b>

## Les actions du programme

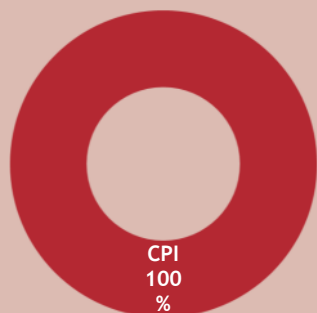
- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
  - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
  - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
- **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
  - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
  - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
  - ✓ Participer à la conservation du bâti

## Programme 306

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation de  
programme de

8 460 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

8 460 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Améliorer les équipements dans les lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

### \\ 2022 en actions

Afin de recueillir les besoins en équipement des lycées, le recensement des demandes est organisé annuellement au cours de campagnes via un extranet. Les équipes de direction des lycées, bien rôdées à l'exercice, transmettent leurs demandes de façon dématérialisée et peuvent joindre tous les éléments justificatifs de leurs choix dans 3 dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées et les matériels numériques éligibles au programme 308 « Développer le numérique éducatif ».

#### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme mise à disposition. Si la Région prend en charge intégralement ces dépenses, lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail, une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Le besoin de financement est estimé à 1.7 M€ pour 2022, cependant, ce niveau peut varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux. Parmi les principales opérations dont la livraison est prévue pour 2022 figurent le service de restauration du lycée Rabelais (22), les ateliers du lycée Freyssinet (22), les bâtiments administratifs santé, vie scolaire et externat des lycées Cornouaille (29), Victor et Hélène Basch (35), Paul Sérusier (29), Henri Avril (22), Tristan Corbière (29), les internats des lycées Pierre Guéguin (29) et Brizeux (29), la construction d'un nouveau bâtiment au lycée Amiral Ronarc'h (29), les espaces scientifiques au lycée de l'Elorn (29).

#### → Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec comme préoccupation que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques. Le niveau d'équipement est globalement bon mais l'effort pour le conserver doit être maintenu en veillant à identifier les priorités au niveau de l'académie. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit avec les corps d'inspection qui sont associés au travail d'instruction,

apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique.

Les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont de l'ordre de 9 à 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les établissements participent aux côtés de la Région sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, à l'exception des équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement. Pour 2022, dans le cadre de la poursuite de la mise à niveau des équipements utilisés par les élèves en Baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC), il est prévu d'investir dans des équipements didactiques reproduisant des lignes de production industrielles automatisées. L'investissement sera de l'ordre de 900 k€ pour les huit établissements dispensant cette formation. D'autres mises à niveau d'équipements, suite à des rénovations de référentiels de formation, seront accompagnées en 2022, notamment pour les BTS Electrotechnique et, dans le secteur tertiaire, pour le baccalauréat professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA).

La Région a également la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Pour les ouvertures de formations professionnelles qu'elle a validées, elle apporte son financement pour l'acquisition des matériels. Ces équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation. Pour 2022, les nouvelles ouvertures et la poursuite des opérations engagées l'an dernier représenteraient une dépense de l'ordre de 150 k€.

---

## Les actions du programme

### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

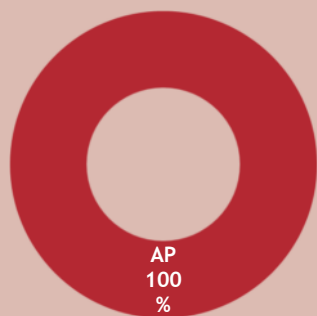
- ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
- ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

### → Adapter les équipements pédagogiques

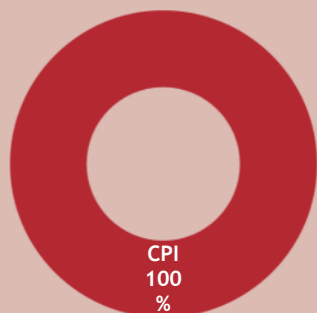
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

## Programme 307

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation de  
programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

### \\ 2022 en actions

#### → Négocier les nouveaux protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Les derniers protocoles 2017-2021 sont arrivés à terme et dans l'attente des résultats de la négociation de nouveaux protocoles, les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour l'exercice 2022. Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner la politique d'équipement de ces établissements est donc maintenu à hauteur de 3.1 M€. Pour le CNEAP l'enveloppe annuelle s'établit à 650 k€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, soit 350 k€.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

#### → Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

### → **Participer au financement des équipements pédagogiques**

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

### → **Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique**

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Cette action constitue la variable d'ajustement permettant au réseau de mobiliser l'intégralité de son enveloppe annuelle contractualisée. Le crédit consacré à ce dispositif est fonction du solde restant après financement des demandes présentées par les établissements. Ainsi, chaque année environ 600 postes informatiques, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont déployés dans les établissements.

---

## **Les actions du programme**

### → **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**

- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

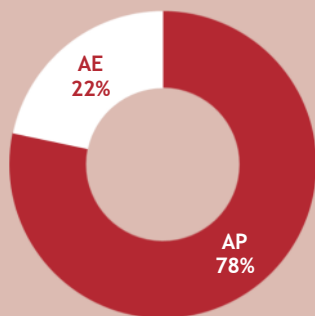
### → **Adapter les équipements pédagogiques**

- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
  - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

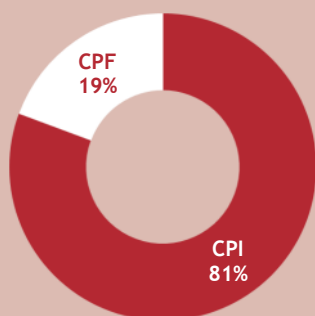
## Programme

308

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

9 635 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 670 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 135 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 670 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le numérique éducatif

### \\ Raison d'être du programme

En 2020, la Région a adopté sa feuille de route « S'engager en faveur de Stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au « numérique éducatif » avec l'ambition de « soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ».

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques, maintenance informatique, raccordement haut débit à internet.

### \\ 2022 en actions

Dans le cadre de cette feuille de route, la Région s'est engagée à :

- Contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées.
- Poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales dans les lycées ;
- Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice ;

#### → Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

L'académie et la Région sont associés pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons. L'Espace Numérique de Travail Tout@tice, ouvert aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région constitue un point d'entrée unifié permettant à chaque utilisateur d'accéder à ses services et contenus numériques et lui offre un lieu d'échange et de collaboration.

La singularité de cet ENT réside dans le fait qu'il soit le seul en France dont les développements et les évolutions sont intégralement gérés par l'académie et dont le plan de financement associe l'Etat, la Région et des fonds européens FEDER. Trois conventions ont été signées successivement avec l'académie.

En partenariat avec l'Académie, il conviendra de réaliser un audit fonctionnel afin d'apprécier son audience, son potentiel, le périmètre et la nature des services proposés, d'interroger les parcours utilisateurs en lien avec les autres plateformes existantes. Ces évolutions seront définies dans une nouvelle convention de partenariat à négocier en 2022. Dans l'attente, le partenariat serait reconduit pour 2022 sur le même périmètre de financement annuel, soit 270 k€.

#### → Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilise environ 4 M€ par an. Une attention particulière est portée sur la prolongation de la durée de vie des postes ainsi que sur les critères et labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie des matériels, de la conception au recyclage pour les nouvelles acquisitions. Nos marchés publics intègrent également la possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi. La fabrication des ordinateurs consommant beaucoup de ressources naturelles, se donner la possibilité d'équiper les établissements avec des matériels de seconde vie présente un intérêt environnemental évident d'autant

plus que nos volumes sont importants. Cette possibilité d'achat sera mise en œuvre pour la campagne d'équipements 2022.

Parallèlement, par la refonte des filières et programmes en lycées, de nouvelles pratiques pédagogiques et de nouveaux usages émergent. Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques est requis. Le parc informatique doit naturellement évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas non plus sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées. Plusieurs opérations pour équiper les établissements ont été engagées depuis 2 ans mais globalement les projets numériques éducatifs ne sont pas encore suffisamment aboutis pour justifier une évolution substantielle de notre politique d'équipement. Dans la perspective de la définition de la future stratégie numérique éducative, une analyse précise des besoins sera conduite pour adapter notre offre aux pratiques et usages pédagogiques en lien avec les coopératives pédagogiques, lesquelles pourraient être soutenues par la Région. 1 M€ sont fléchés sur ce programme afin de booster l'achat d'équipements nomades, proposer une offre de mobilier flexible ou encore renforcer et développer les coopératives pédagogiques installées au sein des établissements.

Dans le cadre du plan de relance, l'État investit 20 M€ pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les lycées de l'éducation nationale. L'enveloppe financière contractualisée au contrat de plan État-Région s'élève à 970 k€ pour la Bretagne. Une convention de mise en œuvre a été signée fin 2021 avec l'académie pour l'équipement de salles de classe en matériels pour l'hybridation des enseignements avec les services et ressources numériques nécessaires et les mesures d'accompagnement à leur prise en main. Le périmètre de la convention ne concerne que les EPLE rattachés au ministère de l'Education Nationale. Les EREA ainsi que les lycées publics agricoles et maritimes n'étant pas pris en charge par l'Etat au titre du plan de relance, la Région supportera intégralement l'effort de financement dans ces établissements. Pour le budget 2022, le besoin de financement en investissement pour l'hybridation de l'enseignement dans les établissements publics représenterait 845 k€.

### → Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice

Depuis 2017, la Région a développé une offre de services d'accès à internet qui a permis d'apporter un meilleur service aux établissements et de centraliser leurs systèmes d'information. Fin 2021, 103 établissements en bénéficient pour un coût de fonctionnement annuel (AE) de 1,5 M€. Les modalités de raccordement ont été modifiées par la création d'un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Pour les lycées éligibles, le raccordement au RUHD permet de répondre aux besoins d'évolution de débit tout en diminuant les coûts de fonctionnement. Les marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de répondre aux besoins d'évolution de débit des établissements situés en zone moins dense dans un souci d'équité territoriale.

Ce programme intègre les crédits permettant de faire face aux dépenses de maintenance, matériels abonnements et prestations, estimés à 835 k€ en investissement et 500 k€ en fonctionnement. Il finance également les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter leur niveau de couverture Wifi. Ces investissements sont budgétisés à hauteur de 1,7 M€. Enfin, il couvre les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des lycées à hauteur de 670 k€.

---

## Les actions du programme

### → Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

### → Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

### → Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
  - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

## Programme 309

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

33 550 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

33 545 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Assurer le fonctionnement des lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

En charge des établissements scolaires, la Région alloue les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. En complément des crédits budgétaires versés pour couvrir les dépenses courantes inhérentes à la bonne marche de ces établissements, la Région a en charge les missions concernant l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique. La Région fixe les objectifs et les moyens nécessaires aux établissements pour la mise en œuvre de ces missions.

### \\ 2022 en actions

→ Une évolution des relations financières pour un partenariat conforté avec les lycées

La Région a initié depuis 2019 les dialogues de gestion avec les lycées publics. Ces réunions permettent d'évoquer l'ensemble des sujets liés aux compétences régionales en matière éducative, que ce soit le patrimoine bâti, les équipements pédagogiques ou le fonctionnement courant, les ressources financières et humaines allouées pour le fonctionnement global du lycée, l'offre de formation, la dynamique de la démographie lycéenne, les transports scolaires ou les projets éducatifs soutenus par la Région.

Ces dialogues doivent permettre aux deux partenaires, Région et Lycée, de partager l'objectif global d'efficience de l'allocation des ressources et de fixer des axes d'amélioration partagés. Le projet de tarification unique et sociale des services de restauration et d'hébergement fait partie des grands projets régionaux qui auront une incidence sur les équilibres budgétaires des lycées. De même la forte augmentation des coûts des énergies, électricité et gaz notamment, à prévoir dès 2022 nécessite de lancer la réflexion sur les modalités de calcul et d'affectation des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) attribuées aux lycées pour assurer la meilleure adéquation de la répartition de cette DGF aux besoins réels des lycées en recherchant la plus grande équité au regard des populations accueillies et des territoires d'implantation de ces lycées.

C'est dans ce contexte que la Région doit assurer les missions dont elle est responsable vis-à-vis des lycées, tout en respectant le principe d'autonomie de gestion régissant leur fonctionnement.

Ainsi, conformément aux textes législatifs en vigueur, la Région attribue annuellement les DGF permettant aux lycées d'assurer leurs missions d'enseignement dans des conditions normales de fonctionnement.

S'ajoutent à cela pour les lycées agricoles, un complément prenant en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements et des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

Par ailleurs, une dotation spécifique est attribuée aux établissements scolaires prévoyant dans leur projet pédagogique, l'enseignement des langues de Bretagne, à savoir le breton et le gallo.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la Région verse des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants.

Enfin, des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être le cas échéant attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à la réalisation de travaux par la Région ou encore à des conditions



climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière. Ainsi en 2022, dans l'attente de la refonte des critères de calcul de la DGF déjà évoquée, la Région aura une attention particulière aux demandes liées aux fortes augmentations des coûts des énergies. Ces situations seront traitées en prenant en compte le montant des réserves financières afin que les lycées puissent toujours disposer au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2022/23 des réserves financières nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

### → Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

La feuille de route "S'engager pour le bien manger pour tous" de la Breizh Cop a été adoptée en session le 28 novembre 2019. Sa déclinaison opérationnelle a débuté avec l'accompagnement de 14 lycées pilotes en 2020 et 2021 : fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires entrant dans la composition des repas, évolution des pratiques d'achat, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire des élèves...

Cette expérimentation positive a permis d'affiner les modalités d'accompagnement en vue de l'extension du dispositif auprès de 36 nouveaux lycées en septembre dernier. Ces établissements bénéficieront d'un suivi tout au long de l'année scolaire 2021/2022. Selon la trajectoire fixée, l'ensemble des lycées publics bretons auront eu accès à cet accompagnement personnalisé en juin 2023.

### → Une nouvelle tarification de la restauration et de l'hébergement unique et sociale

Le 14 octobre 2021, l'assemblée régionale s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics bretons.

Avec 10 millions de repas servis dans les lycées publics de Bretagne, 56.000 élèves demi-pensionnaires et 11.500 internes, la Région doit élaborer sa politique de tarification en garantissant l'équité entre les différentes catégories d'utilisateurs concernées, que sont les élèves demi-pensionnaires pré- et post- bac, les internes pré- et post- bac, les stagiaires de la formation continue, les apprentis et les commensaux.

La tarification régionale porte également un objectif de cohésion sociale. En effet, la nouvelle grille tarifaire proposera des tarifs différenciés en fonction des ressources des familles sur la base du quotient familial CAF (caisse d'allocations familiales).

Enfin, la nouvelle tarification doit également permettre de poursuivre la démarche du bien manger dans les lycées et donner les moyens aux établissements d'atteindre les objectifs de qualité qui leur sont fixés.

Attentive au changement que représente cette démarche pour les équipes administratives des lycées et soucieuse de faciliter sa mise en œuvre, la Région travaille, depuis la rentrée de septembre 2021, en concertation avec un groupe de travail constitué de 18 adjoints-gestionnaires.

Afin de donner de la visibilité à l'action de la Région en matière de restauration et d'hébergement dans les lycées et de simplifier et automatiser le déploiement de la nouvelle tarification dès juin 2022, la Région va déployer une solution d'inscription en ligne des élèves.

Pour accompagner ce changement, la Région communiquera largement auprès des familles et un centre de relations usagers sera également mis en place.

---

## Les actions du programme

### → Mettre en place une démarche globale de progrès

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

### → Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

### → Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

## Programme 310

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

40 850 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

40 850 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Participer au fonctionnement des établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

En participant au fonctionnement des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, la Région contribue à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques d'une part, et les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement physique et sportif (E.P.S) des programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

### \\ 2022 en actions

#### → Un partenariat à conforter avec les établissements privés

Dans le cadre du protocole de partenariat signé en 2017 entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région, le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

Dans l'attente de la signature d'un prochain protocole, un avenant à celui couvrant la période 2017-2021 a été signé. Il reconduit les modalités prévues pour l'exercice 2021 et notamment l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels », basée sur l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur et du protocole établi entre le CAEC et la Région, deux enveloppes financières distinctes sont attribuées aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité. En complément, la Région attachant de l'importance au développement des langues régionales, des crédits spécifiques sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».

#### → Des financements complémentaires

Par ailleurs, l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires suppose des équipements intégrés qui peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

---

## Les actions du programme

### → Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

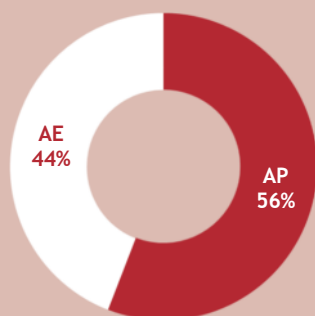
- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

### → Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

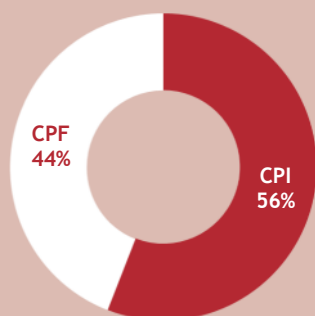
- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

## Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

**18 100 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

**14 280 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**15 500 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**12 210 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

### \\ Raison d'être du programme

Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés. A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires.

Forte de 130 000 étudiants dans les universités et grandes écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur plusieurs secteurs prioritaires, identifiés au sein de sa S3, la « Stratégie de Spécialisation Intelligente », tels l'économie de la mer, du numérique, ou du bien-être pour tous, vise au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne.

Soutenir l'enseignement supérieur, aux côtés des différents partenaires, vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire, alors que la Bretagne présente le paradoxe d'un taux de réussite au baccalauréat parmi les plus élevés et un taux de poursuite d'études en deçà de la moyenne nationale.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne se doit d'être présente.

### \\ 2022 en actions

#### → Refonte du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le précédent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) a été élaboré en 2013. 2022 sera mis à profit pour l'élaboration d'un nouveau schéma régional.

Celui-ci sera travaillé en articulation étroite avec la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles, afin d'apporter des réponses croisées aux mêmes enjeux de transitions sociale et économique de la Bretagne, autour des grands domaines prioritaires définis dans la S3. Le SRESR s'appuiera sur un travail de concertation visant à construire la feuille de route des prochaines années en matière d'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle, de recherche et d'innovation, de vie étudiante, de culture scientifique.

2022 pourra donc de fait être considérée comme une année de transition, au cours de laquelle les principaux dispositifs de soutien seront maintenus, avec des ajustements limités (bourses doctorales, aide au montage de projets européens, accueil de post-doctorants internationaux).

#### → Finalisation et démarrage des premières opérations du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région est un outil structurant qui permet de contractualiser les financements de l'Etat, des collectivités et de l'Europe sur les projets prioritaires en termes d'immobilier pour l'enseignement supérieur et la recherche et d'équipements scientifiques pour les plateformes de recherche. Les projets et priorités du CPER 2021-

2027 devront intégrer le contexte sanitaire et la nécessaire relance de l'économie, en s'articulant avec les différents plans de relance.

Cela s'incarnera, pour le volet immobilier, par une priorité donnée à la rénovation thermique des bâtiments, avec une attention particulière à l'offre de formation, de logements et de restauration pour les étudiants, ainsi qu'aux sujets prioritaires de recherche, comme l'institut cyber ou les stations marines bretonnes.

Concernant le volet recherche, le CPER devra être la déclinaison directe de la nouvelle S3, structuré autour de métaprojets visant le déploiement d'infrastructures sur les thématiques prioritaires du territoire régional.

### → Poursuite du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Le projet BIENVENÛE, porté par la Région Bretagne a été retenu en 2020 par la Commission européenne et doté d'un financement de 5,5 M€, pour un budget total de 10,5 M€. Il est cofinancé par la Région et par les établissements bretons partenaires.

Le programme BIENVENÛE a pour ambitions :

- de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne sur le long terme, en attirant des chercheur·se·s au profil international de haut niveau par des conditions attractives en termes de salaire, d'environnement de travail, de formation et de réseautage ;
- d'accroître la visibilité et l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne et de contribuer ainsi au développement territorial.

Ce programme prévoit le recrutement dans les laboratoires bretons de 75 post-doctorant·e·s, réparti·e·s en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte) et sélectionné·e·s dans le cadre d'appels à projets.

Le premier appel, initié en janvier 2021, a déjà permis de dépasser les objectifs en nombre de candidatures déposées (120) et de qualité des dossiers (67 dossiers évalués avec une note supérieure à 14/20). Cela témoigne de l'intérêt de ce programme, qui apporte via un dispositif régional le label européen Marie-Sklodowska Curie à des post-doctorant·e·s, et ainsi d'attirer des profils de haut niveau sur le territoire, autour des domaines prioritaires de la S3.

Le second appel, lancé fin 2021 et qui se clôturera mi-février 2022, devra conforter cet intérêt. 2022 verra aussi la mise en place d'actions visant à développer l'accompagnement des lauréats (formations, développement de liens avec acteurs socio-économiques, diffusion vers la société civile).

### → Pour un dialogue renouvelé entre sciences et société

Le développement et la démultiplication des moyens de communication, la surabondance d'informations, génèrent aussi l'essor des infox ou fake news, ce qui a été mis en exergue depuis le début de la crise sanitaire. Une étude du MIT réalisée en 2018 estimait qu'une information vraie met six fois plus de temps à parvenir à 1500 personnes sur Twitter que si elle était fautive. Dans ce contexte, la place de l'expertise scientifique dans le débat public et vis-à-vis de la société doit être réaffirmée et confortée, non pas pour l'orienter, mais pour lui donner l'ensemble des clés de compréhension, et pour co-construire les réponses aux questions sociétales.

Suite à une première édition en 2021, la démarche d'initiation et d'accompagnement de projets de recherche participative, au travers de l'appel à projets « Recherche et Société », sera renouvelée en 2022, afin de mettre en œuvre des projets associant des acteurs de la recherche avec des représentants de la société civile organisée.

En parallèle de cette approche, les actions de sensibilisation du grand public et plus particulièrement du jeune public à la démarche scientifique par des actions de médiation seront poursuivies et renouvelées avec plusieurs opérateurs de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire régional. Dans la même veine, sous réserve que le contexte sanitaire le permette, l'opération Immersion Sciences, qui propose à 64 lycéens d'échanger directement avec des chercheurs et chercheuses bretons pendant une semaine, sera à nouveau organisée en 2022, à l'Île-Tudy.

## Les actions du programme

### → Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

### → Une région mobilisée

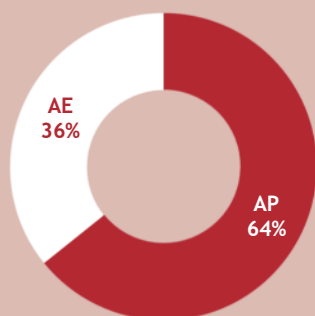
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

### → Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

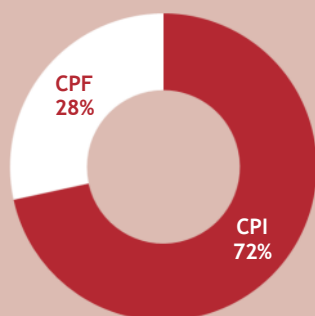
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
- ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques

## Programme 312

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

8 970 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 970 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner le développement de l'apprentissage

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région signe annuellement une convention avec France Compétences et reçoit dans ce cadre des enveloppes pour intervenir en investissement et en fonctionnement. De nouveaux axes d'intervention ont été identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations et de l'accueil des apprentis. Dans un contexte de crise sanitaire mais aussi de fort développement de l'apprentissage, la Région a concentré son effort depuis 2020 sur l'investissement, le déploiement de l'apprentissage dans le secteur public et l'équipement numérique des apprentis. L'année 2022 sera l'occasion de renforcer l'effort d'investissement immobilier et de mieux armer les CFA pour accompagner les jeunes en situation de fragilité.

### \\ 2022 en actions

→ **Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis**

La loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. La Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et concentrera son intervention sur des actions innovantes ciblées, répondant aux trois axes politiques d'intervention : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations.

→ **Soutenir la construction et la rénovation des CFA**

La Région poursuit son action en 2022 sur les travaux structurants dans les CFA, en construction ou en rénovation. Le rôle de la Région demeure central car le nouveau système issu de la réforme peine à générer les cofinancements pour les investissements. Dans ce contexte, l'Etat a autorisé les régions à renforcer leur action en matière d'investissement sur les enveloppes allouées par France Compétences. L'année 2022 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de lancer un nouvel appel à projets afin de sélectionner les opérations prioritaires.

→ **Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**

Une concertation avec les CFA a mis en lumière les difficultés d'accompagnement de jeunes en situation de précarité pour des raisons sociales, liées à un handicap ou encore à des savoirs de base insuffisants. L'augmentation considérable du nombre d'apprentis a rendu cette problématique plus criante. 2022 sera l'occasion pour la Région de renforcer son action sur ces thématiques, en lien avec ses partenaires institutionnels, et de développer des accompagnements innovants pour faciliter le travail des CFA vis-à-vis de ces publics.

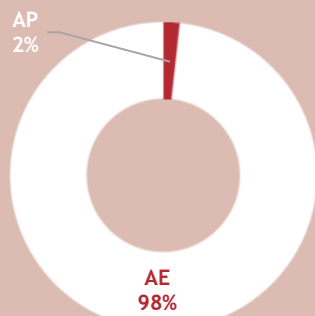
### Les actions du programme

- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
- Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

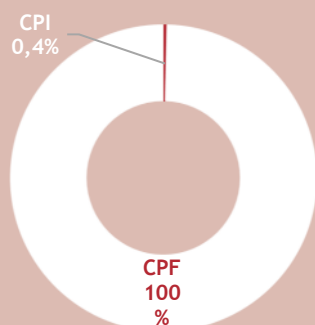


## Programme 314

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

**1 100 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

**62 800 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**220 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**62 500 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer les formations sanitaires et sociales

### \\ Raison d'être du programme

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des formations sanitaires et sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire, social et médico-social. Les priorités pour 2022 sont : la redéfinition des orientations pluriannuelles en matière de formations sanitaires et sociales dans le cadre du nouveau schéma des transitions, l'animation du contrat d'objectifs de l'accompagnement et de l'aide à domicile, la poursuite de la hausse des places de formation dans le cadre du Ségur de la santé, le suivi des expérimentations pédagogiques universitaires et le déploiement d'un nouvel outil de gestion auprès des instituts de formation.

### \\ 2022 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels. Le déploiement de « Solstiss » (plate-forme du système d'information entre la Région et les instituts), déjà éprouvé dans les autres régions métropolitaines, devrait grandement faciliter le dialogue avec les instituts et le suivi des données.

La mise en œuvre du Ségur de la santé a abouti à un conventionnement entre l'Etat et la Région. Après un important travail de recensement des besoins et de dimensionnement des moyens, près de 600 nouvelles places ont été ouvertes en 2021 dans les instituts sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Cet effort se poursuit en 2022 avec le déploiement de plus de 250 places supplémentaires. D'importantes négociations sont en cours entre l'Etat et les régions au sujet des compensations entraînées par les diverses mesures nationales. La pérennisation du financement de ces places supplémentaires au-delà de 2022 constitue un enjeu majeur.

Ces efforts se couplent à d'ambitieuses expérimentations dans le domaine universitaire, fruits d'un travail concerté avec les instituts de formation. Dans le contexte de la réforme des études de santé, elles visent à décloisonner les voies de formation pour offrir aux étudiant.e.s des parcours souples et diversifiés en tous points du territoire breton. Des conventions avec les universités permettront de sécuriser l'accès aux services universitaires. Sont concernées les formations en soins infirmiers mais aussi les filières de la maïeutique et de la rééducation.

La signature en mai 2021 du contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile est venue formaliser la démarche engagée depuis plusieurs années par la Région auprès de l'ensemble de ses partenaires sur cette thématique partagée. La production en 2022 d'un diagnostic emploi-formation par le GREF Bretagne devrait alimenter les quatre groupes de travail de la démarche partenariale « Tyss'âge » à laquelle participent les acteurs concernés : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels.



<b>Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales</b>			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en formation	3 959	2 931	6 890
Dont nouvelles places Ségur 2020-2022	680	166	846

### → Le versement des bourses d'études

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants traduite par un nombre de dossiers en augmentation et des montants moyens supérieurs. La hausse de l'offre de formation dans le cadre du Ségur se traduit naturellement par une forte augmentation du nombre de bourses.

	<b>Nombre de bourses d'étude</b>		
	2019	2020	2021
Nombre de demandes	2 613	2 687	Environ 3000
Nombre de bourses accordées	2 338	2 475	Environ 2700

### → Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Le dispositif est en cours d'évaluation.

### → Participation aux investissements immobiliers des établissements

La compétence en matière d'investissement n'a pas été transférée aux régions. Pour autant la Région a financé par le passé la construction de nouveaux instituts. L'institut de formation aux professions de santé (IFPS) de Saint-Malo est actuellement hébergé dans un bâtiment de l'hôpital assez dégradé, qui sera détruit à terme dans le cadre du projet de nouvel hôpital. En parallèle, l'IFPS de Dinan se situe dans des locaux appartenant à la Région, antenne du lycée de la Fontaine des Eaux. Les lycéens n'étant plus présents sur ce site et des travaux de rénovation permettront d'accueillir les effectifs de l'IFPS de Saint-Malo. Cette solution sera questionnée lorsque le projet du nouvel hôpital de Saint Malo sera finalisé.

De manière plus globale, la question des investissements dans les instituts de formation fait l'objet de discussions avec l'Etat et l'ARS car l'augmentation de l'offre de formation se heurte à la fragilité du patrimoine immobilier des hôpitaux.

---

## Les actions du programme

- Financement des formations paramédicales et sociales
  - Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales
  - Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes
  - Participation aux investissements immobiliers des établissements
-

## Programme 315

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

11 271 200€

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

10 351 600€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

### \\ Raison d'être du programme

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation (QUALIF Emploi programme), des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE).

QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences et peut s'adapter pour répondre à des besoins de recrutements d'entreprise, en complémentarité avec des mesures collectives existantes à la Région et des mesures en faveur des jeunes.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de conforter l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

### \\ 2022 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification**

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500€ pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500€ pour les autres publics. En 2021, cette mesure a concerné 15% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

En complément, dans le cadre des mesures en faveur des jeunes adoptées en 2021, l'aide régionale a été adaptée pour faciliter la préparation à l'obtention du permis B pour les jeunes inscrits dans un projet de formation qualifiante.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément. L'offre de formation est accessible depuis l'application nationale « moncompteformation ». Une complémentarité des aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE) est recherchée via un abondement financier plus direct du Compte personnel de formation, tout en sécurisant les parcours des personnes.

→ **Favoriser l'accès à la qualification**

La Région prévoit une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre la personne concernée, le.la professionnel.le de l'accompagnement et le.la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un

accompagnement du.de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d’insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d’entrée en formation qualifiante.

Cette mesure a été initialement prévue pour les jeunes de 16 à 25 ans. Depuis 2020, elle est proposée aux publics visés dans le Pacte régional d’investissement dans les compétences et notamment les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l’obligation d’emploi (public en situation de handicap). En 2021, l’accompagnement a été élargi à des demandeurs d’emploi de longue durée et aux familles monoparentales.

Cette aide ayant montré sa pertinence pour l’accès aux formations qualifiantes, elle est poursuivie en 2022. Il s’agit de s’assurer de l’accès par tous les publics ciblés. Des actions seront menées afin de favoriser les partenariats entre les acteurs concernés, d’accentuer la communication autour de cette aide.

→ **Contribuer à la formation des actifs**

L’objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l’agriculture, du commerce ou de l’artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent plus de 9 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu’ils soient chef.fe.s d’entreprises ou salarié.e.s et aux personnes en recherche d’emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d’accès aux études universitaires (en faveur d’environ 400 personnes), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne (pour plus de 1 800 auditeurs) et aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (pour 75 personnes).

L’objectif en 2022 sera de commencer à développer une nouvelle stratégie favorisant l’usage du Compte personnel de formation des demandeurs infléchissant ainsi les modalités d’intervention de la Région.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l’année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Estimation	2022 Prévision
QUALIF EMPLOI Individuel	2 443	1 974	2 400	2 100
QUALIF VAE	295	295	300	300
Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation)	504	895*	1 600	1600

\*De plus, 713 personnes ont bénéficié de la mesure Accompagnement à la qualification spécifique mise en place temporairement lors de la crise sanitaire.

---

## Les actions du programme

- Favoriser l’accès individuel à la qualification reconnue par une certification
    - ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
    - ✓ Favoriser l’accès à la certification par la Validation des acquis de l’expérience
    - ✓ Aide à l’accompagnement
  - Favoriser le renforcement des compétences
    - ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

## Programme 316

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

80 745 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

105 608 400 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

# Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

## \\ Raison d'être du programme

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : **PREPA** pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et **QUALIF** Emploi pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer dans sa vie professionnelle.

Proposées sur l'ensemble du territoire pour plus de proximité, les différentes formations sont construites à partir de l'analyse des besoins en compétences établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Depuis 2019, le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations. En 2022, les moyens du Pacte régional seront renforcés permettant le développement d'actions en faveur des publics fragiles (et notamment les demandeurs d'emploi de longue durée) et en réponse aux difficultés de recrutement actuellement constatées.

## \\ 2022 en actions

→ **PREPA : aller vers les publics fragilisés pour faciliter leur projet professionnel**

Basé sur l'élaboration d'un projet professionnel, les trois déclinaisons de la gamme PREPA s'adressent principalement à des personnes en recherche d'emploi, et notamment ceux qui sont en fragilité (isolement, difficulté de mobilité, de santé, ...)

**PREPA Projet** vise un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet avec une volonté d'accueillir également des personnes en emploi précaire qui souhaitent travailler un projet de reconversion.

**PREPA Avenir** propose à des personnes peu qualifiées d'engager une dynamique d'insertion dans un cadre collectif et valoriser leurs compétences. Une augmentation des places est prévue en 2022. A ce titre, des sessions spécifiques de PREPA avenir pourront être proposées pour répondre à des besoins particuliers de certains publics (jeunes, sénior, bénéficiaires du rSa ...) ou pour répondre aux besoins des secteurs en tension (aide à la personne, bâtiment, ...)

**PREPA Clés** s'adresse aux personnes souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours type (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA...). Disponible sur plus de 30 sites en Bretagne, un renforcement des parcours de compétences numériques est prévu. Une animation locale est également proposée en lien avec les objectifs du nouveau Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme signé en juin 2021. Cette animation permettra de mieux repérer et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Indicateur	PREPA 2019	PREPA 2020	PREPA 2021 (estimation)	PREPA 2022 (prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Projet	3 742	3 698	3 650	3 800
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Avenir	3 860	3 562	3 890	4 240
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Clés	6 062	4 161	6 000	6 500

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

600 parcours de formation sont proposés dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une

qualification et préparer la fin de détention. Un nouveau programme de formation a débuté depuis septembre 2021 et se poursuivra en 2022. L'accent a été porté sur un renforcement du lien entre la formation initiale et la formation continue, le choix des formations en lien avec les activités de travail en détention et la lutte contre la fracture numérique.

En complément de ce programme de formation, des projets innovants sont soutenus notamment pour proposer des outils alternatifs d'accès à internet (le projet « Supbox » de l'Université Rennes 2 et le projet « Connecté-e ! » de B&Znet Académie) et également pour soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique dans les établissements pénitentiaires.

### → Renforcer l'offre QUALIF Emploi

Le programme des formations collectives, QUALIF Emploi programme 2021-23, propose des formations dans 13 secteurs d'activité. En application des orientations du Pacte régional d'investissement dans les compétences, ces formations peuvent être adaptées pour proposer des parcours personnalisés ou pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Au regard du contexte économique actuel et de la baisse de la demande d'emploi, les enjeux pour 2022 sont :

- Le renforcement de l'attractivité des formations dans les secteurs en tension, en lien avec les entreprises et leurs représentants
- Le renforcement de l'animation sectorielle avec les partenaires emploi formation (branches professionnelles, OPCO, Pôle Emploi...) afin de mieux coordonner les différentes formations et de proposer des parcours « sur mesure »
- Le développement de sessions spécifiques, avec des contenus adaptés qui répondent aux besoins en recrutement des entreprises d'un territoire (l'entreprise est ainsi associée à la formation, depuis l'entrée en formation du stagiaire jusqu'à son accès à l'emploi)

L'objectif pour 2022 est de maintenir un rythme soutenu d'entrées en formation, notamment dans les secteurs du numérique, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture et de l'aide à la personne.

Indicateur	2019	2020	2021 (estimation)	2022 (prévision), inclus Plan de relance
Nombre de stagiaires entrés en QUALIF Emploi programme (inclus formation à distance depuis 2020)	8 065	7 583	8 450	8 500

### → Adapter les formations, développer la qualité et innover

A travers le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région s'engage à rénover l'environnement agissant sur la formation professionnelle continue, en aidant les acteurs de la formation à innover ou à développer de nouvelles pratiques. En 2022, elle poursuivra :

- Le soutien aux branches professionnelles ou des représentants des secteurs économiques engagés dans des démarches dites inclusives facilitant l'accompagnement de parcours « sans couture » des personnes en reconversion professionnelle, impliquant des organismes de formation de PREPA et de QUALIF Emploi et des entreprises
- Le plan d'accompagnement à la digitalisation des formations initié en 2021 pour développer les outils digitaux au bénéfice de parcours de formation mieux adaptés aux attentes des apprenants. 20 organismes de formation ont déjà entrepris cet accompagnement en 2021.

En 2022, la Région proposera de nouvelles formes d'accompagnement des organismes de formation :

- Un soutien à l'ingénierie innovante autour de thématiques prioritaires pour la Région : les transitions numériques et environnementales, l'implication des entreprises dans la formation des demandeurs d'emploi, le développement de l'approche « compétences »...
- Une animation de la communauté des acteurs de la formation autour d'actions de sensibilisation aux innovations en formation, d'actions collaboratives favorisant les innovations pédagogiques, d'actions de coopérations territoriales...

---

## Les actions du programme

- Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi
  - Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires
  - Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
-

## Programme 317

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

46 129 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

51 195 600€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

# Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales », 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation » et 318 « Développer les langues de Bretagne ».

Une aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019 en remplacement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle prévue dans le cadre du code du travail. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires. Pour certains publics, personnes en établissements et services de pré orientation et de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est maintenue.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences renforce le déploiement de cette aide aux personnes s'engageant dans un parcours de formation et non indemnisées par Pôle emploi.

## \\ 2022 en actions

### → Consolider l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

En 2021, près de 9 000 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région. Le nombre d'aides est réparti à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF Emploi.

En 2022, il s'agira de consolider les processus de gestion de cette aide afin de répondre à la volumétrie des entrées attendues grâce aux différentes contractualisations autour du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Dans ce cadre, il conviendra d'avoir une réflexion autour d'évolutions à lui apporter notamment des questions de mobilité et d'accès au logement.

### ▶▶ Réussir le défi de l'inclusion numérique

La gestion de cette aide régionale est 100% dématérialisée via le Portail des aides. Elle peut constituer un support pédagogique pour certains organismes auprès des publics les plus éloignés de cet usage.

→ **Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenus en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et couverture sociale est confiée à un prestataire externe.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement, dans les locaux prévus à cet effet sur les sites des centres AFPA, pour des stagiaires en formation ainsi qu'à certains demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord régional avec Pôle emploi. Cette aide concerne environ 1 160 personnes.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Estimation	2022 Prévision
Aide financière régionale	9 483	8 949	9 000	9 500
De la rémunération du code du travail :				
- Personnes en CRP	1 090	604	1 150	1 150
- Personnes détenues sous-main de justice)	469	290	470	470

---

**Les actions du programme**

→ **Verser une aide régionale aux stagiaires**

- ✓ Aide financière régionale
- ✓ Cotisations sociales

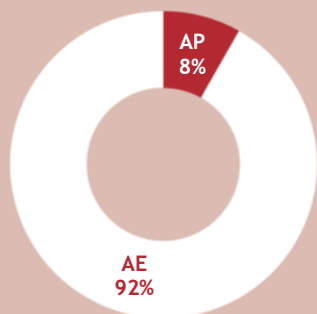
→ **Rémunérer les publics spécifiques**

→ **Autres aides aux stagiaires**

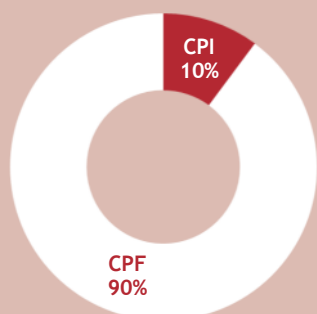
---

## Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

**760 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

**8 494 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**961 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**8 494 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les langues de Bretagne

### \\ Raison d'être du programme

Le 8 avril 2021, une large majorité de député-e-s adoptait en dernière lecture la loi relative à la protection et à la promotion des langues régionales, comprenant des avancées majeures pour les langues régionales dans le domaine de l'enseignement, de leur protection patrimoniale et de leur présence dans les services et l'espace publics.

Les avancées qui sont contenues dans cette loi doivent désormais se traduire concrètement : d'une part dans l'action publique partenariale, grâce à leur inscription dans les dispositions de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne entre l'Etat, la Région et les universités, d'autre part dans une stratégie propre de revitalisation qui réponde à la demande sociale fortement exprimée par la majorité des Breton-ne-s, en particulier dans le plan de réappropriation de la langue bretonne qui sera élaboré courant 2022 et qui confortera, amplifiera et renforcera les politiques de soutien à la transmission des langues tout au long de la vie, ainsi qu'au développement continu de son usage social courant par toutes celles et tous ceux qui le souhaitent.

### \\ 2022 en actions

#### → Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région renforcera son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne. Le fonctionnement de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public Div Yezh et les actions menées en faveur du bilinguisme par le Comité académique de l'enseignement catholique continueront à être soutenus, ainsi que le réseau Diwan afin de répondre à ses besoins de structuration pour ses missions transversales et dans la perspective d'un plan pluriannuel de développement territorial à initier en 2022. Afin de contribuer à l'élargissement du vivier de futurs enseignants, une campagne de communication pérenne destinée aux étudiant-e-s de tout le territoire sera lancée en collaboration avec l'Education nationale et les Universités. Cette campagne accompagnera le renforcement des aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant-e-s bilingues, en particulier les aides à l'enseignement universitaire optionnel renforcé du breton et l'élargissement du dispositif Skoazell aux étudiant-e-s suivant un master 2 de préparation aux concours.

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit à la formation à la langue bretonne pour tous, la Région accompagnera la création d'une plate-forme d'apprentissage en ligne gratuite et ouverte à tous et travaillera à l'élaboration d'un dispositif permettant le développement des formations personnelles semi-intensives de type *Pevarlamm*, pour que les salariés puissent progresser plus vite dans l'apprentissage qu'avec les cours du soir classiques, en associant à ces derniers des stages intensifs courts et un stage immersif annuel. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de la formation et d'aider les organismes de formation à répondre au renforcement des normes et certifications en vigueur, la Région revalorisera les places de formations intensives longues de 6 et 3 mois destinées aux demandeur-se-s d'emploi, y compris les 70 places dédiées aux publics éligibles au Plan d'investissement dans les compétences (PIC), contribuant ainsi au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés. Enfin la Région maintiendra son soutien à la formation des professionnel-le-s bilingues de l'accueil de la petite enfance en langue bretonne.

#### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

L'EPCC Office public de la langue bretonne (OPLB), financé par la Région, l'Etat, la Région Pays-de-Loire et les cinq départements de la Bretagne historique, est l'opérateur public de l'aménagement linguistique de la Bretagne, tant en ce qui concerne la structuration et le développement de l'offre d'enseignement sur tout le territoire que la mise en place de politiques publiques et privées favorisant l'usage social quotidien de la langue. Il est l'instance de référence pour l'équipement de la langue bretonne et le



renforcement de sa qualité dans tous les secteurs. Afin de permettre à l'OPLB d'assurer le développement de ses missions et d'exercer les compétences qui seront confiées par la convention spécifique, notamment dans le domaine de la structuration territoriale de l'offre d'enseignement et de la communication sur la langue bretonne, la Région cherchera à mobiliser d'avantage le financement des autres collectivités et renforcera en 2022 sa dotation. Par ailleurs, compte tenu du succès et de l'effet mobilisateur de la campagne *Quand je serai grande je serai bilingue* en remplacement des portes ouvertes pendant la crise sanitaire de 2021, il est prévu une amplification de cette action partenariale portée par Mignoned ar Brezhoneg. Enfin la Région travaillera, courant 2022, à une réponse adaptée à la croissance continue de la présence du breton dans l'espace numérique, qui est au cœur du plan de réappropriation de la langue, notamment vers l'aide à la création de services et d'applications dédiés à la langue bretonne et l'aide à la traduction de contenus numériques, en priorité les contenus de référence (encyclopédies collaboratives en ligne, sites publics éducatifs...).

Le soutien au développement des activités sociales et culturelles en langue bretonne dont bénéficient les Ententes de pays sera maintenu. Par ailleurs, avec le développement de l'enseignement bilingue, le public scolaire en attente d'activités péri et extra-scolaires en langue bretonne (musique, sport, loisirs...) s'accroît alors que l'offre de services n'est pas suffisante : afin de soutenir les structures à former ou recruter des professionnels brittophones, la Région mettra en place, pour la rentrée 2022, un nouveau dispositif Desk/animation sur le modèle de Desk/enseignement et Desk/petite enfance.

Concernant la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, la réflexion se poursuivra autour de la structuration progressive d'un média global en langue bretonne, avec un soutien particulier au développement territorial de l'offre de diffusion et d'information radiophonique sur les secteurs où elle n'est actuellement pas ou trop peu disponible. La production audiovisuelle continuera à être accompagnée au travers du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB).

Enfin la Région renforcera son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dont les besoins en structuration, en particulier dans le secteur de la jeunesse, sont croissants, ou du théâtre professionnel, dont la diffusion reste insuffisante pour répondre aux besoins des publics : l'aide à l'initiation théâtrale dans les écoles sera revalorisée et la Région travaillera courant 2022 à l'élaboration d'un dispositif original de soutien à la diffusion de pièces, en priorité dans les territoires disposant d'au moins une offre d'enseignement bilingue.

### → Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

L'année 2022 verra le renforcement des aides aux associations qui développent des outils de connaissance et d'apprentissage de la langue galloise. Par ailleurs, la Région accompagnera les structures qui proposent et développent des projets innovants notamment pour la création et la diffusion de contenus audiovisuels en gallo. La Région renforcera aussi son soutien à l'Institut de la langue galloise (ILG) afin de poursuivre le travail engagé sur la terminologie et la traduction et adapter le gallo au monde du XXI<sup>ème</sup> siècle comme toute langue vivante.

Par ailleurs, au regard des enjeux soulevés par la transmission de la langue, la Région accompagnera une offre de formation pour les professionnels des secteurs de la santé, de la petite enfance et de l'enseignement. Pour répondre aux besoins d'outils pédagogiques des enseignants proposant un apprentissage de la langue galloise, la Région lancera une réflexion afin de promouvoir l'édition d'ouvrages jeunesse.

Pour renforcer la présence du gallo dans la vie quotidienne, à la radio et la télévision, la Région accompagnera les structures qui proposent des produits audiovisuels de qualité favorisant l'apprentissage de la langue galloise (films, séries de fiction et d'animation etc). Enfin, la Région poursuivra son soutien aux territoires qui proposent des activités de sensibilisation et de pratique de la langue galloise dans le quotidien des Breton-ne-s.

---

## Les actions du programme

### → Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

### → Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

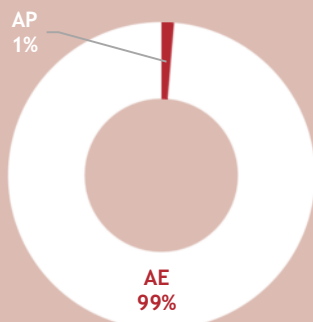
- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

### → Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

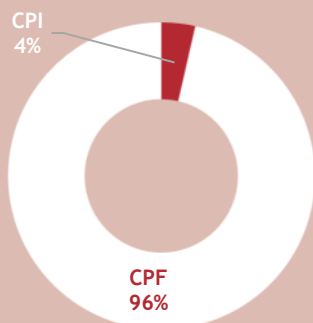
- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
  - ✓ Développer la transmission de la langue galloise
  - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

## Programme 319

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

14 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 548 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

### \\ Raison d'être du programme

La Région soutient les dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales dédiées à l'inclusion telle que la mobilité, l'accès au numérique, la diversification des modalités de recrutement par les entreprises...

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales, au renforcement des dispositifs de formation et au déploiement de nouvelles mesures à leur bénéfice.

### \\ 2022 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur les territoires, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

L'année 2021 a permis d'augmenter substantiellement le nombre d'actions de formation conduites et donc de parcours financés au bénéfice des publics demandeurs. Ainsi, 1 794 parcours ont été co-financés contre 1088 en 2020 et 1082 en 2019. L'ambition pour 2022 est de poursuivre sur cette dynamique au bénéfice des personnes les plus fragiles et en réponse aux besoins des entreprises.

En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région poursuivra la dynamique engagée impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

Dans le contexte économique actuel lié à la crise sanitaire, l'ensemble de ces actions permet une adaptation rapide aux nouveaux besoins émergents. En 2021, 25 projets ont été soutenus contre 20 et 23 les deux années précédentes.

### ▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires et de l'inclusion numérique

Les actions qui permettront de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires, avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations, et l'insertion durable des personnes fragiles, seront soutenues. De même que les actions permettant d'aller vers les nouveaux métiers du numérique et l'inclusion numérique des personnes.

#### → Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

La Région poursuit en 2022 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2022 leur accompagnement à la qualification.

En 2022, la Région poursuivra la généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

#### → Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Malgré l'amélioration du marché de l'emploi en 2021, certaines personnes restent sans perspective et doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives pourront ainsi être développées et financées tout au long de l'année 2022.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

---

## Les actions du programme

### → Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

### → Accompagner l'accès à la qualification

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

### → Soutenir les initiatives territoriales

- ✓ Soutenir les actions de formation
  - ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
  - ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
  - ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE	
<b>P.0301</b>	P.0301-111 : Programme d'activités du GREF		861 000	
	P.0301-112 : Trajectoires d'insertion		167 000	
	P.0301-121 : Etudes emploi-formation		290 000	
	P.0301-200 : Animation , professionnalisation et ingénierie		144 000	
	P.0301-310 : Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP		172 500	
	P.0301-311 : Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP		190 000	
	P.0301-321 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie			
	P.0301-322 : EARLALL			
	P.0301-330 : Plateforme numérique SPRO		250 000	
	P.0301-341 : Actions locales et régionales d'information sur les métiers		155 000	
	P.0301-342 : Salons post bac		170 000	
	P.0301-343 : Olympiades des métiers		730 000	
	P.0301-350 : Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations		410 000	
	P.0301-360 : Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO		430 000	
	P.0301-400 : Accompagnement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ)			
	P.0301-401 : Fonctionnement des missions locales et I Milo			
	P.0301-402 : CAQ			
	P.0301-403 : Fonds d'aide aux jeunes			
	<b>Total P.0301</b>			<b>3 969 500</b>
	<b>P.0302</b>	P.0302-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens		2 400 000
P.0302-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons			120 000	
P.0302-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique		100 000	110 000	
P.0302-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région			60 000	
P.0302-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international			1 175 000	
P.0302-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation			25 000	
P.0302-24 : Informer les jeunes bretons			25 000	
P.0302-31 : Pass ressources pédagogiques				
P.0302-32 : Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels			1 130 000	
<b>Total P.0302</b>	<b>100 000</b>		<b>5 045 000</b>	
<b>P.0303</b>	P.0303-11 : Construire de nouveaux lycées			
	P.0303-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	8 570 125		
	P.0303-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	10 980 021	356 000	
	P.0303-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	13 913 091	730 600	
	P.0303-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	4 982 470	80 000	
	P.0303-31 : Adapter les locaux aux usages	23 730 483		
	P.0303-32 : Adapter les capacités d'hébergement	993 726		
	P.0303-33 : Adapter les locaux aux évolutions démographiques			
	P.0303-41 : Assurer le maintien des sites	39 581 401	1 990 000	
P.0303-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	7 248 683	1 538 850		
<b>Total P.0303</b>	<b>110 000 000</b>		<b>4 695 450</b>	
<b>P.0304</b>	P.0304-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	18 070 000	220 000	
<b>Total P.0304</b>		<b>18 070 000</b>	<b>220 000</b>	
<b>P.0306</b>	P.0306-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules		2 000 000	
	P.0306-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration		1 700 000	
	P.0306-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations		4 460 000	
	P.0306-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations		300 000	
<b>Total P.0306</b>			<b>8 460 000</b>	

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	
	P.0307-12 : Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière		
	P.0307-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 050 000	
	P.0307-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique		
	P.0307-23 : Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	450 000	
<b>Total P.0307</b>		<b>4 100 000</b>	
P.0308	P.0308-11 : Identifier les nouveaux outils numériques	-	
	P.0308-12 : Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	1 270 000	
	P.0308-21 : Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	5 795 000	
	P.0308-22 : Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	835 000	500 000
	P.0308-31 : Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	1 735 000	670 000
	P.0308-32 : Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	-	1 500 000
<b>Total P.0308</b>		<b>9 635 000</b>	<b>2 670 000</b>
P.0309	P.0309-11 : Mettre en oeuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission		2 206 000
	P.0309-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique		29 000 000
	P.0309-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »		25 000
	P.0309-23 : Attribuer les dotations pour utilisation pédagogique des exploitations agricoles		150 000
	P.0309-24 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0309-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE		189 000
	P.0309-31 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
P.0309-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		1 980 000	
<b>Total P.0309</b>			<b>33 550 000</b>
P.0310	P.0310-111 : Forfait d'externat		22 100 000
	P.0310-112 : Fonctionnement matériel		17 800 000
	P.0310-12 : Attribuer les dotations pour utilisation pédagogique des exploitations agricoles		185 000
	P.0310-13 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0310-21 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0310-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		765 000
<b>Total P.0310</b>			<b>40 850 000</b>
P.0311	P.0311-11 : Une recherche bretonne active dans un concert mondial	8 700 000	12 610 000
	P.0311-12 : Rayonner et attirer	7 900 000	
	P.0311-21 : Créer les conditions de la réussite	200 000	280 000
	P.0311-22 : Cultiver une envie	400 000	1 020 000
	P.0311-23 : Une recherche ancrée dans le territoire régional		20 000
	P.0311-24 : Communiquer et informer		50 000
	P.0311-31 : Permettre le déploiement du campus numérique	900 000	
P.0311-32 : Favoriser les applications et pratiques numériques		300 000	
<b>Total P.0311</b>	<b>18 100 000</b>	<b>14 280 000</b>	
P.0312	P.0312-11 : Mettre en oeuvre la carte des formations par apprentissage		
	P.0312-12 : Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis		
	P.0312-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	8 970 000	
	P.0312-21 : Mettre en oeuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)		
	P.0312-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage		5 000 000
P.0312-23 : Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous			
<b>Total P.0312</b>	<b>8 970 000</b>	<b>5 000 000</b>	

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

		AP	AE
P.0314	P.0314-130 : Actions de communication		
	P.0314-210 : Financement des formations paramédicales	1 100 000	42 500 000
	P.0314-221 : Réalisation d'études d'analyse des besoins en investissement		
	P.0314-222 : Participation aux investissements immobiliers des établissements		
	P.0314-223 : Maîtrise d'ouvrage de la construction de nouveaux instituts de formation		
	P.0314-310 : Financement des formations sociales		11 500 000
	P.0314-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales		7 800 000
	P.0314-412 : Aides aux étudiants des formations sociales		
	P.0314-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes		1 000 000
P.0314-421 : Financement des formations paramédicales Post-VAE			
P.0314-422 : Financement des formations sociales Post-VAE			
<b>Total P.0314</b>		<b>1 100 000</b>	<b>62 800 000</b>
P.0315	P.0315-111 : Qualif emploi individuel		7 675 200
	P.0315-121 : Programme d'actions VAE		60 000
	P.0315-122 : Qualif VAE		270 000
	P.0315-130 : Aide à l'accompagnement		916 000
	P.0315-210 : Chèque Force		
	P.0315-231 : Actions régionales de formation		2 350 000
	P.0315-232 : Aide à domicile		
	P.0315-310 : Chèque reconversion		
<b>Total P.0315</b>			<b>11 271 200</b>
P.0316	P.0316-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi		25 100 000
	P.0316-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi		-
	P.0316-13 : Formation des personnes sous main de justice		1 200 000
	P.0316-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi		49 800 000
	P.0316-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité		1 300 000
	P.0316-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité		2 945 000
	P.0316-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation		400 000
	P.0316-33x : Accompagner les parcours des stagiaires		
<b>Total P.0316</b>			<b>80 745 000</b>
P.0317	P.0317-12 : Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet		
	P.0317-13 : Aide financière		35 179 000
	P.0317-20 : Aide à la restauration pour les stagiaires en formation		
	P.0317-21 : Rémunération publics spécifiques		9 950 000
	P.0317-30 : Autres aides aux stagiaires		1 000 000
<b>Total P.0317</b>			<b>46 129 000</b>
P.0318	P.0318-11 : Développer l'enseignement bilingue initial		2 385 000
	P.0318-12 : Développer la formation pour adultes		1 944 000
	P.0318-13 : Favoriser la transmission familiale		55 000
	P.0318-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques		1 372 000
	P.0318-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne		519 000
	P.0318-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	714 000	990 000
	P.0318-24 : Développer l'édition	46 000	270 000
	P.0318-25 : Encourager les pratiques culturelles		259 000
P.0318-30 : Soutenir le développement du gallo		700 000	
<b>Total P.0318</b>		<b>760 000</b>	<b>8 494 000</b>
P.0319	P.0319-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté		2 536 000
	P.0319-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales		350 000
	P.0319-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics		450 000
	P.0319-31 : Soutenir les actions de formation		8 000 000
	P.0319-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation		1 500 000
	P.0319-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi		1 800 000
	P.0319-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale	200 000	64 000
<b>Total P.0319</b>		<b>200 000</b>	<b>14 700 000</b>





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---